

## **Commission d'Appels d'Offres du 11 juillet 2016**

---

### **Mairie de Vagney – Salle des Commissions – 18h00**

Etaient présents : Didier HOUOT, Yannick PIQUEE, Cédric PIERREL, Michel DIDIER, Jean-Gérard GEORGE, Patricia HANTZ, Ludovic VINCENT, Michaël ROHR.

Etaient excusés ou absents : Jérôme GRAVIER, Cyrille VIOLLE, Daniel JOMARD.

#### **Objet** :

-Attribution après négociation du marché public de travaux de voirie pour 2016.

#### **1°/ Données du Marché**

Date limite de réception des offres : lundi 27 juin 2016, 12h00.

Date limite de réception des négociations : lundi 11 juillet 2016, 12h00.

Publication : Site internet communal, plateforme de dématérialisation SMIC Vosges, site internet de l'association des maires des Vosges et BOAMP.

#### **Estimations** :

-Marché de base : 102 280,00 € TTC.

-Marché avec prestations supplémentaires éventuelles : 160 990,00 € TTC.

-Démarrage des prestations fin juillet 2016.

#### **2°/ Présentation de l'analyse**

##### **Critères d'attribution** :

-Prix (50%) ;

-Délais (20%) ;

-Valeur technique (20%) ;

-Coordination (10%).

##### **Critères de négociation** :

-Prix global de la prestation (50%) ;

-Confirmation ou modification des prix unitaires des produits suivants : 'enrobé classe A' et 'enrobé standard BBSG'.

La négociation se mène sur le marché de base uniquement, hors option.

Les deux entreprises ont répondu à la négociation.

Voir le document excel d'analyse présenté aux membres de la commission.

-La première entreprise sur le critère du prix est TRB (50 points pour 108 187,61 € TTC).

-Concernant les prix des enrobés BBSG et Classe A, chaque entreprise a confirmé ses prix à 77 € HT la tonne pour Colas et 75 € HT la tonne pour TRB.

-Pour mémoire, la première entreprise sur le critère des délais est la société TRB (13,33 points pour 9 semaines) ;

-Pour mémoire, les offres des différents candidats sont similaires en termes de valeur technique sur la présentation des produits et la définition technique des prestations (20 points).

-Pour mémoire, les offres des différents candidats sont similaires en termes de coordination et de suivi de chantier, sur les descriptifs de réalisation des prestations (10 points).

Monsieur PIQUEE rappelle que les crédits sont à ce jour légèrement insuffisants sur l'opération Voirie 2016 mais précise qu'une décision modificative budgétaire permettra de combler ce manque en fin de travaux. Cela n'empêche donc pas l'attribution du marché.

Il précise également que le marché comprend le point d'apport volontaire des Viaux (dalle béton et grillage) sans la place de retournement.

Il est proposé aux membres de la commission :

- de retenir l'analyse des offres sur la seule offre de base donc sans levée d'option ;
- suite à l'appréciation des critères de pondération et tenant compte des résultats de la négociation, d'attribuer le marché à l'entreprise TRB classée première (93,33 points).

La commission émet un avis favorable à cette proposition à l'unanimité.

La notification de refus sera donc adressée très prochainement aux entreprises évincées puis, après un certain délai, adressée à l'entreprise retenue pour un début des travaux pour fin juillet 2016.

La prochaine réunion de la Commission d'Appel d'Offres concernera les dossiers suivants :

- marché portes sectionnelles ;
- marché d'assurance communale ;
- toitures des stades ;
- autre.

La séance est levée à 18h15.